



## Recuperation de jour férié

Par **mastocbounty**, le **02/05/2016** à **11:17**

Bonjour,

Dans mon travail nous avons un planning qui est distribué en début d'année avec les week qui sont travaillés. cette semaine et la semaine prochaine je suis de week end voici le planning:

[s]Semaine 18[/s]

lundi 2 mai à mardi 4 mai => travail

Jeudi 5 mai=>férié

VEndredi 6 mai et samedi 7mai=>repos

Dimanche 8 mai=>travail

Semaine 19

Lundi 9 mai à Jeudi 12 mai =>travail

VEndredi 13 mai =>repos

Samedi 14 mai=>travail

Dimanche 15 mai=>repos

ils nous ont dit qu'ils ne voulaient pas nous faire travailler le dimanche 8 mai(férié) et nous faire travailler le vendredi 6 mai pour revenir sur leur décision il y a deux semaine en disant qu'on ne travail pas le dimanche 8 mai et le vendredi 6 mais(repos). Ce matin ils reviennent sur leur décision et nous dit que dimanche 8 mai ou nous devons travailler (d'habitude nous travaillons les week end même férié) ne sera pas travaillé et remplacé par le vendredi 6 mai qui devais être par rapport à notre planning considéré comme un repos. Peuvent il décaler le jour férié non travaillé au vendredi?

merci à vous

Par **P.M.**, le **02/05/2016** à **13:20**

Bonjour,

Je pense que si vous ne connaissiez pas la situation en relisant ce que vous avez écrit, vous seriez incapable de la comprendre, en tout cas, si l'employeur change le planning ce jour, il semble qu'il ne respecte pas un délai de prévenance suffisant...